



Certificat

Certificate

Certificat de conformité du contrôle de la production en usine des Granulats

Délivré conformément au Règlement (UE) 305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011 (Règlement Produits de Construction ou RPC)

Délivré par :

Organisme de certification : **AFNOR Certification**
Numéro d'identification : **0333**
Adresse : **11, rue Francis de Pressensé
FR-93571 La Plaine Saint-Denis Cedex**

Délivré à :

Fabricant : **SOCIETE DES CARRIERES VAUCLUSIENNES**
Adresse : **115 RUE DE LA SOURCE
FR-84271 VEDENE CEDEX**

AFNOR Certification atteste que toutes les dispositions relatives à l'évaluation et à la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe ZA des normes mentionnées en annexe sont appliquées selon le système 2+ et que le contrôle de la production en usine des produits répond aux dispositions de l'annexe ZA des normes mentionnées en annexe.

Désignation des produits :

Les lieux de production sont mentionnés en annexe.

Numéro du certificat : 0333-CPR-041210

Conditions et période de validité du certificat : ce certificat a été délivré pour la première fois le 31/12/2021. Sauf suspension ou annulation, ce certificat demeure valide tant que les conditions précisées dans les spécifications techniques harmonisées ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production des produits ne sont pas modifiées de manière significative.

Page 1/2

Date d'émission du certificat : 31/12/2021



SignatureFournisseur

Directeur Général AFNOR Certification
Julien NIZRI

CERTI F 1399.3 08/2021



Annexe

Appendix

Annexe au certificat émis le 31/12/2021 : 0333-CPR-041210

Lieux de production pour lesquels AFNOR Certification a réalisé l'inspection initiale du contrôle de la production des produits et atteste que le contrôle de la production des produits répond aux dispositions des annexes ZA des normes reprises ci-dessous :

Lieu de production	Normes de référence
SAUVETERRE	EN 12620 : 2002 + A1 : 2008 - EN 13139 : 2002 – EN 13242 : 2002 + A1 : 2007 - EN 13043 : 2002
CHATEAUNEUF-DU-PAPE	EN 12620 : 2002 + A1 : 2008 - EN 13139 : 2002 – EN 13242 : 2002 + A1 : 2007 - EN 13043 : 2002

Cette annexe ne peut être ni présentée, ni reproduite, sans le document auquel elle se rattache.